



# AVIS DU MAIRE

*Article L2121-10 du code Général des collectivités Territoriales*

La prochaine séance de la commission de contrôle des listes électorales se tiendra à la salle de réunion à l'étage de la mairie, le :

**JEUDI 19 FÉVRIER 2026 A 18 H**

**Ordre du jour :**

- 1- Etude des mouvements des inscriptions et radiations sur les listes électorales depuis le 16 décembre 2025 (dernier arrêt des listes)
- 2- Questions diverses

Fait à Lalbenque, le 12 février 2026

Le Maire,  
Signé  
Liliane LUGOL.

